

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire numéro 3 du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, tenue le lundi 20 décembre 2010 à 19 h, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Également présentes : Micheline L. Morency, directrice générale
Katherine-Erika Vincent, greffière
Stéphanie Martin, trésorière

Absences : Messieurs les conseillers Normand Pigeon et Bernard Groulx
Madame la conseillère Danie Deschênes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-12-367 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-12-368 RÈGLEMENT NO 482 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 décembre 2010;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no 482, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2011 ».

ADOPTÉE

2010-12-369 RÈGLEMENT NO 445-7 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 (PRÉ-MATERNELLE)

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 décembre 2010;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no 445-7, intitulé « Règlement modifiant le règlement no 445 sur les tarifs (pré-maternelle).

ADOPTÉE

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2010-12-370 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 19h45.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/jb/vc
